

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 7 août 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1418131A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 20 mai 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 22 juillet 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 29 juillet 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain, les inondations par remontée de nappe naturelle, les avalanches et les séismes.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 13 mai 2014 susvisé ne reconnaissant pas les communes de Dinard et Saint-Malo au titre des « Inondations et choc mécanique lié à l'action des vagues du 31 janvier 2014 au 2 février 2014 » sont retirées.

Art. 5. – Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 7 juillet 2014 susvisé ne reconnaissant pas la commune de Layrac au titre des « Inondations et coulées de boue du 24 janvier 2014 au 28 janvier 2014 » sont retirées.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 août 2014.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur général
de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
chargé de la direction
des sapeurs-pompiers,
J. BENET

Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement
du directeur général du Trésor :
Le chef de service,
D. D'AMARZIT

Par empêchement
du directeur du budget :
Le sous-directeur,
A. GROSSE

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général
des outre-mer,
C. GIRAULT

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 24 décembre 2013 au 26 décembre 2013

Commune de Breil-sur-Roya.

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 16 janvier 2014 au 18 janvier 2014

Commune d'Escarène (L').

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 16 janvier 2014 au 19 janvier 2014

Commune de Colomars.

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 16 janvier 2014 au 21 janvier 2014

Commune de Saint-André-de-la-Roche.

Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 8 février 2014

Commune de Biot (2).

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Inondations et coulées de boue
du 23 janvier 2014 au 25 janvier 2014

Commune de Montferrier.

Avalanche
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014

Commune de Montferrier.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Inondations et coulées de boue du 13 juin 2014

Communes de Chalabre (1), Narbonne, Rivel (1), Sainte-Camelle (1), Sainte-Colombe-sur-l'Hers (1).

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

*Inondations et coulées de boue
du 24 avril 2014 au 25 avril 2014*

Communes d'Auvillars (1), Bonnebosq (1), Roque-Baignard (La) (1).

DÉPARTEMENT DU CANTAL

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 10 novembre 2013*

Commune de Sauvat (1).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2014

Communes d'Anville (2), Bonneville (1), Charmé (2), Courbillac (1), Montigné (1), Ruffec, Auge-Saint-Médard (1), Sonnevile (2).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Inondations et coulées de boue du 19 mai 2014

Commune de Semoussac (2).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Inondations et coulées de boue du 8 juin 2014

Commune de Saint-Rémy-sur-Avre.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et coulées de boue
du 5 février 2014 au 7 février 2014*

Communes de Bourg-Blanc (1), Goulven (1), Plougasnou (1).

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2014 au 12 février 2014*

Commune de Rosporden (2).

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} juillet 2014*

Commune de Brest (2).

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

Inondations et coulées de boue du 18 juin 2014

Commune de Sartène.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2014

Communes de Blagnac, Colomiers, Pibrac, Plaisance-du-Touch (1), Salvétat-Saint-Gilles (La), Tournefeuille (1).

*Inondations et coulées de boue
du 24 juin 2014 au 25 juin 2014*

Commune de Mauressac (1).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Inondations et coulées de boue du 21 mai 2014

Commune de Ruch (1).

Inondations et coulées de boue du 28 mai 2014

Commune de Saint-Estèphe.

Inondations et coulées de boue du 31 mai 2014

Commune d'Auros (1).

Inondations et coulées de boue du 25 juillet 2014

Communes de Langoiran, Lestiac-sur-Garonne, Paillet.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 31 janvier 2014 au 2 février 2014*

Communes de Dinard (2), Saint-Malo (1).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Inondations et coulées de boue
du 22 octobre 2013 au 24 octobre 2013*

Commune de Dionay (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 2 mars 2014 au 5 mars 2014*

Commune de Soorts-Hossegor.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Inondations et coulées de boue
du 29 avril 2014 au 30 avril 2014*

Communes d'Auxy (1), Batilly-en-Gâtinais (1), Beauchamps-sur-Huillard (1), Beaune-la-Rolande (1), Boiscommun (1), Corbeilles (1), Fréville-du-Gâtinais (1), Juranville (1), Ladon (1), Lorcy (1), Mézières-en-Gâtinais (1), Montbarrois (1), Montliard (1), Ouzouer-sous-Bellegarde (1), Presnoy (1), Quiers-sur-Bézonde (1), Saint-Loup-des-Vignes (1), Saint-Maurice-sur-Fessard (1)

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 27 janvier 2014*

Commune de Layrac.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013*

Commune de Fumel.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 25 janvier 2014*

Commune de Bazens.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 23 décembre 2013 au 7 janvier 2014*

Commune de Locoal-Mendon (1).

DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Inondations et coulées de boue
du 27 décembre 2013 au 29 décembre 2013*

Commune d'Allonne.

*Inondations et coulées de boue
du 8 juin 2014 au 10 juin 2014*

Commune d'Ormoy-Villers (1).

*Inondations et coulées de boue
du 9 juin 2014 au 10 juin 2014*

Commune de Pontpoint.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 15 novembre 2013*

Commune de Ligny-Thilloy (1).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Inondations et coulées de boue
du 6 août 2013 au 8 août 2013*

Commune de Paslières.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune d'Ogeu-les-Bains (1).

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2014

Communes de Garindein (2), Gotein-Libarrenx (3), Mauléon-Licharre (4), Puyoô (3), Ramous (2), Salies-de-Béarn (2).

*Inondations et coulées de boue
du 23 juin 2014 au 24 juin 2014*

Commune de Bellocq (2).

Inondations et coulées de boue du 25 juin 2014

Communes d'Espoey, Gomer (2), Limendous (1), Lucgarier (1), Nousty, Soumoulou.

Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2014

Communes de Lasse (1), Montory (1).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Inondations et coulées de boue du 25 mai 2014

Commune de Peyrun (1).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Inondations et coulées de boue du 21 mai 2014

Communes de Bacqueville-en-Caux (1), Crosville-sur-Scie, Hautot-sur-Mer, Offranville, Saint-Aubin-sur-Scie, Sauqueville, Tourville-sur-Arques.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 2 novembre 2013*

Commune de Villeparisis (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 23 juin 2014

Communes de Puybegon, Saint-Gauzens.

*Inondations et coulées de boue
du 24 juin 2014 au 25 juin 2014*

Commune de Margnès (Le).

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 11 mars 2014*

Commune de Boudou.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 6 mars 2013 au 7 mars 2013*

Commune de Rayol-Canadel-sur-Mer (2).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 7 février 2014 au 8 février 2014*

Commune de Pradet (Le).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2014

Commune de Lusignan (4).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2013

Commune de Villepinte (1).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Inondations et coulées de boue
du 18 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Fontenay-en-Parisis (2).

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

*Inondations et coulées de boue
du 29 mars 2014 au 30 mars 2014*

Communes d'Acoua (1), Bouéni (2).

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Inondations et coulées de boue du 26 mai 2014

Commune de Charnoz-sur-Ain.

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

*Inondations et coulées de boue
du 8 juin 2014 au 9 juin 2014*

Commune de Montigny-Lengrain.

Inondations et coulées de boue du 10 juin 2014

Commune de Montigny-Lengrain.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Séisme du 7 avril 2014

Communes d'Argentière-la-Bessée (L'), Bâtie-Neuve (La), Chabottes, Chorges, Crévoux, Crots, Embrun, Fouillouse, Gap, Montgardin, Montgenèvre, Orres (Les), Rambaud, Rousset, Saint-André-d'Embrun, Vars, Villar-d'Arêne.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondations et coulées de boue
du 8 février 2014 au 10 février 2014*

Commune de Vallauris.

Séisme du 7 avril 2014

Communes d'Antibes, Auribeau-sur-Siagne, Bollène-Vésubie (La), Cagnes-sur-Mer, Cannet (Le), Carros, Gourdon, Grasse, Mandelieu-la-Napoule, Mouans-Sartoux, Mougins, Pégomas, Saint-Antonin, Saint-Paul-de-Vence, Vence, Villeneuve-Loubet.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Commune de Montferrier.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Séisme du 7 avril 2014

Communes de Châtelus, Fontaine, Touvet (Le), Voreppe.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Inondations et coulées de boue
du 9 février 2014 au 15 février 2014*

Commune de Guémené-Penfao.

*Inondations et coulées de boue
du 14 février 2014 au 15 février 2014*

Commune de Pontchâteau.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 30 janvier 2014*

Commune de Tonneins.

*Inondations et coulées de boue
du 27 janvier 2014 au 30 janvier 2014*

Commune de Jusix.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 22 décembre 2012 au 31 janvier 2013*

Commune de Montmartin-sur-Mer.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 7 février 2014*

Commune de Crach.

DÉPARTEMENT DU NORD

Inondations et coulées de boue du 26 mai 2014

Commune de Boussois.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Inondations et coulées de boue du 8 juin 2014

Commune de Chambly.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 1^{er} juillet 2013 au 30 août 2013*

Commune de Bruay-la-Buissière.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 28 juillet 2013*

Commune de Thiers.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Inondations et coulées de boue
du 10 avril 2013 au 11 avril 2013*

Commune de Saint-Maixent-l'École.

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 28 juin 2014

Commune de Giroussens.

DÉPARTEMENT DU VAR

Séisme du 7 avril 2014

Communes de Callas, Montferrat, Trans-en-Provence, Verdière (La).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Inondations et coulées de boue du 12 février 2014

Commune de Ferté-Alais (La).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 17 juin 2013 au 19 juin 2013*

Commune de Villemomble.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 19 juin 2013*

Commune d'Aulnay-sous-Bois.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 19 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Pavillons-sous-Bois (Les).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2013

Commune de Villeneuve-le-Roi.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 28 mars 2014 au 30 mars 2014*

Commune de Koungou.